

PREINSCRIPTION 2019 - 2020

ENTRAINEMENT A L'ORAL

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

TEL FIXE : **TEL PORTABLE :**

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

E-MAIL :

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur des ateliers amateurs de la Compagnie LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR et décide de me préinscrire à l'ATELIER :

ENTRAINEMENT A L'ORAL – JEUDI 1 FOIS TOUS LES 15 JOURS

18 H – 20 H - THEATRE JACQUES DECOUR 12 AVENUE TRUDAINE PARIS 9 E

Pour réserver ma place dans ce cours, je joins à l'ordre de LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR un chèque de caution de 16 euros. Suite à mon cours d'essai gratuit, ce chèque sera encaissé si je décide de m'inscrire et représentera le montant de l'adhésion. Si je ne souhaite pas m'inscrire le chèque me sera restitué à la fin de la séance d'essai.

Je validerai mon inscription annuelle à l'issue de la séance d'essai.

Fait à Paris le Signature

A renvoyer complété et signé à :

Cie LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR 52 RUE DES BATIGNOLLES PARIS 17 EME

Règlement intérieur 2019- 2020 des Cours de Théâtre

1- CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles. L'inscription sera validée dès réception, par la Compagnie, de la fiche d'inscription accompagnée du règlement correspondant. Il est possible à tout futur élève de suivre un cours d'essai à tout moment de l'année. Ce cours d'essai ne saurait en aucun cas engager le futur élève à s'inscrire.

2 - TARIFS

Les frais d'adhésion annuelle s'élèvent à 16 euros. L'adhésion est obligatoire pour suivre une activité au sein de la Compagnie. Chaque année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement des cours ne sera fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelconque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

3.- PAIEMENT

Le règlement de l'inscription se fait lors de la remise de la fiche d'inscription à l'issue de la séance d'essai. Il peut se faire au comptant ou fractionné. Pour tous les cours de théâtre, un fractionnement jusqu'à 10 chèques est proposé, l'encaissement étant réalisé tous les 1ers de chaque mois de septembre 2019 à mai 2020. Les chèques seront établis à l'ordre de LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR et peuvent être envoyés à l'adresse suivante COMPAGNIE LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR 52 RUE DES BATIGNOLLES 75017 PARIS ou remis lors des cours.

4- ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

L'élève s'engage à respecter ce présent règlement intérieur tout au long de l'année.

La Compagnie se réserve le droit d'exclure un élève dont le comportement nuit à la progression de son groupe ou à la bonne ambiance des cours.

L'élève ou le parent s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant l'activité tant lors du suivi des cours que lors des divers manifestations de la Compagnie.

L'élève s'engage à être assidu au cours.

Toute absence doit être préalablement annoncée à l'intervenant.

Pour les Cours d'improvisations et de Textes, un total de 5 absences est toléré par année, au-delà, la Cie se réserve le droit d'exclure l'adhérent du cours.

L'élève s'engage à être à l'heure à son cours.

5- DEROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu une fois par semaine (sauf l'Atelier Textes niveau 2) hors vacances scolaires.

Cours de Théâtre Débutants : 2 h – Fin des Cours Juin 2020

Cours Improvisations : 2 h – Fin des Cours Juin 2020

Cours de Textes 1 : 2 h 30 – Fin des Cours Juin 2020

Cours de Textes 2 : 12 h - 1 fois par mois Septembre 2019 à Juin 2020

Cours Entraînement à l'Oral : 2 h – 1 fois tous les 15 jours - Fin des Cours Mai 2020

6- PHOTOS ET VIDEOS

L'élève peut être amené à être filmé ou photographié dans le cadre des activités ou des manifestations de la Cie. Il appartient à l'élève sur son bulletin d'inscription de signaler s'il ne souhaite pas apparaître sur les supports de communication ou d'information de la Cie.